

Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2012-2013

Compte-rendu des interventions de Jean Lassalle sur
*L'élection des conseillers départementaux, des conseillers
municipaux et des délégués communautaires, et modification
du calendrier électoral*

*Source : Compte-rendu intégral, Journal Officiel de l'Assemblée nationale, XIVe législature,
session ordinaire de 2012-1013*

Mardi 19 février 2013

1^{ère} intervention

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, nous parlons de la représentation des hommes et des territoires de notre pays dans ce qu'elle a de plus ancien et de plus fort.

Nous sommes en train de briser le lien si ancien qui unit les hommes au territoire. C'est sur ce lien charnel, historique et culturel que s'est construit notre pays et que s'est appuyé notre État. À mon avis, nous le regretterons très longtemps.

Monsieur le ministre, je vous tiens en très haute estime et je sais quelles valeurs vous portez. Je vous demande donc de mettre un terme, d'une manière ou d'une autre, à ce projet de réforme, d'ailleurs entaché d'emblée d'une irrégularité : car ce n'est pas parce qu'il y a eu un petit arrangement par la suite qu'il n'y a pas eu tout à l'heure une irrégularité lors du vote.

Pour ma part, je refuse ce texte, parce qu'il est trop important. La mort politique précède toujours la mort économique et sociale des territoires. Je ne voudrais pas, après qu'ils ont mis le feu dans les banlieues, que l'on retrouve les bandits de grand chemin dans nos campagnes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI et UMP.*)

Mercredi 20 février 2013

2^e intervention

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. C'est de la France que nous parlons, de son intimité, de son harmonie, de son originalité, et je regrette que nous le fassions de cette manière-là.

Aussi longtemps que je vivrai, élu ou non, je n'accepterai jamais ce texte, qui a d'ailleurs été bâti sur un acte manqué, puisque, hier, la présidente n'a pas fait voter quand il fallait le faire. Compte tenu de ce que j'ai appris, dans mes leçons d'instruction civique et dans ma vie d'élu depuis 1977, je considère que c'est très grave. Je subirai peut-être cette loi quelque temps, mais je ne l'accepterai jamais, car elle porte atteinte à ce qu'il y a peut-être de plus précieux en France : l'égalité des chances.

Après la mort politique, vient toujours – toujours ! – la mort économique et sociale ; il n'y a pas d'exception.

Après avoir mis le feu aux banlieues, nous allons de nouveau inviter les bandits de grand chemin dans nos campagnes. C'est inévitable. Ceux qui ont peur, et ils ont raison, des feux qui se déchaînent de plus en plus, des amas d'eau qui descendent des montagnes, n'ont pas fini d'avoir peur, car, là-bas, il n'y aura plus personne pour entretenir ces territoires.

On dit qu'actuellement, un conseiller général peut représenter 3 000 habitants et un autre quatorze fois plus. Par pitié, ne jouons pas à ce petit jeu-là. Qui a jamais prétendu que le président des États-Unis était plus important que le premier ministre d'Israël ?

M. Manuel Valls, ministre. Quel est le rapport ?

M. Jean Lassalle. Faisons très attention, car c'est beaucoup plus complexe que ça n'en a l'air.

Vendredi 22 février 2013

3^{ème} intervention

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je répète que je n'ai jamais soutenu le conseiller territorial, je l'ai combattu autant que je vais combattre ce nouveau conseiller départemental.

D'ailleurs, je ne reconnaîtrai jamais cette loi, aussi longtemps que je vivrai. Elle n'aurait jamais dû être votée car il n'y avait pas un nombre de députés socialistes suffisant l'autre soir, nous les avons attendus pendant une heure. Si je ne la reconnais pas, ce n'est pas par fantaisie mais parce qu'elle porte atteinte à la France, à son intégrité.

S'il est un domaine où les choses n'allaient pas trop mal, c'était celui de la participation électorale dans les cantons. Je suis député d'une circonscription de quinze cantons – elle va en avoir quatre à l'arrivée – qui ont tous eu la palme du civisme aux dernières élections, celles de 2007 et de 2012, où les taux de participation ont atteint 70 %. Pour l'élection des conseillers généraux, la participation est à peu près la même, autour de 70 %. Ces électeurs vont être rattachés à des villes et des banlieues où l'on ne vote, hélas, qu'à 25 % ou 30 %.

Je pense qu'il y avait vraiment des sujets beaucoup plus importants à traiter plutôt que de s'attaquer à ce projet particulièrement malvenu, inutile, qui ne pourra jamais fonctionner et qui apporte la mort sur nos territoires, car un territoire qui n'est pas représenté n'a pas de chance de pouvoir vivre.

Après avoir mis le feu aux banlieues – nous y avons tous contribué –, nous allons ramener les bandits de grand chemin sur nos territoires ruraux. C'est inacceptable.

4^e intervention :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Je comprends que le débat puisse être lancé. Mais permettez au plus rétrograde d'entre nous de dire qu'il me semble qu'il y a aujourd'hui, compte tenu de la situation de notre pays, urgence plus grande que de traiter de cela.

Nous pourrions peut-être faire confiance aux électeurs, chers amis. Je suis conseiller général. Lors des deux derniers renouvellements, 40 % du conseil général a été remis en cause. Il en va de même pour les élections municipales. Il ne faut pas croire que l'on est élu à vie dans un canton. Il faut le gagner et c'est difficile. Les cantons où l'on vote le plus sont précisément les cantons dans lesquels la vie démocratique est la plus développée.

De grâce, faisons un peu confiance à l'électeur, faisons confiance au citoyen, réengageons-le, ne l'encadrons pas... Il n'en peut plus !

5^e intervention :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, je ne reviens pas sur les propos tenus par Mme Massat, mais je soutiendrai tous les amendements à l'article. D'ailleurs, les amendements déposés par l'UMP et par l'UDI, comme celui de Mme Massat, sont déposés au titre de l'Association nationale des élus de la montagne, dont Mme Massat est la présidente et M. Wauquiez le secrétaire général. Je souhaite de tout cœur, quoique sans trop y croire, que l'on tienne compte, effectivement, de la superficie, du relief et de l'insularité. On pourrait aussi tenir compte du caractère transfrontalier, car il y a beaucoup de choses de notre vie qui peuvent se révéler tragiques dans ce monde globalisé, et qui se jouent dans les territoires transfrontaliers.

Enfin, je veux dire le sentiment d'abandon profond qu'éprouvent les derniers hommes et les dernières femmes qui restent sur ces territoires. Ils ne reçoivent plus aucun message d'encouragement, ils ne reçoivent que des directives, tantôt européennes, tantôt françaises, pour les empêcher de faire ci, pour les empêcher de faire ça, pour enlever les dernières industries, les dernières entreprises qu'ils pouvaient encore espérer garder dans un coin ou un recoin.

M. Jacques Lamblin et M. François de Mazières. Très bien !

M. Jean Lassalle. Il n'y a plus guère d'installations d'agriculteurs, il n'y a plus guère d'installations de petits commerçants et d'artisans ; c'est aussi une réalité, et c'est pour ça que je crains le retour des bandits de grand chemin.

Donnons un signal d'espérance à ces territoires ! Ils n'attendent que ça. Ils souffrent de ce qui se passe dans les banlieues. C'est notre France ! Nous sommes tous du même pays.

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

M. Manuel Valls, ministre. Je reviendrai, lors de l'examen des amendements, sur la proposition d'instauration d'une commission indépendante. Je m'arrête pour l'instant sur le débat que les uns et les autres avez évoqué, concernant l'égalité démographique. Vous le savez, le Gouvernement a trois objectifs. Les deux premiers sont de mettre un terme à l'exclusion des femmes de la vie politique des départements et de répondre à la nécessité de préserver un lien entre les élus et leur territoire. Au cours de ce débat, je n'ai pas entendu de proposition alternative...

M. Gérald Darmanin. Si !

M. Manuel Valls, ministre. ...au scrutin binominal, qui remplit ces deux objectifs, de proposition alternative qui recueille une majorité sur vos bancs.

Le troisième objectif résulte de la situation actuelle des cantons au regard du principe constitutionnel d'égalité démographique. Je veux m'y arrêter.

Rappelons tout d'abord, une nouvelle fois, que le Gouvernement a spécifiquement demandé au Conseil d'État un avis sur les critères qui devraient guider le redécoupage. L'article 23 du projet de loi retranscrit très précisément les termes du texte du Conseil d'État. Dans cet avis, il a eu l'occasion de rappeler sa propre jurisprudence, puisque c'est lui qui examine les projets de décret de redécoupage – naturellement, ceux que nous prendrons lui seront soumis –, et celle du Conseil constitutionnel, lequel aura, je n'en doute pas, l'occasion de se prononcer sur ce texte ; je compte évidemment sur vous. (*Sourires.*)

M. Lionel Tardy. Oui, vous pouvez !

M. Manuel Valls, ministre. Enfin, si vous ne voulez pas saisir le Conseil constitutionnel, ne le faites pas... (*Sourires.*)

M. Lionel Tardy. On le fera !

M. Manuel Valls, ministre. Je vous voyais hésiter !

M. Guillaume Larrivé. On le saisira, c'est un point d'accord entre le Gouvernement et l'opposition !

M. Gérald Darmanin. Puisque vous insistez !

M. Manuel Valls, ministre. Le Conseil d'État a été limpide. Le premier critère à respecter lors d'un redécoupage, vous y avez fait allusion, le critère essentiel, selon les termes de la jurisprudence, est celui de l'égalité devant le suffrage. Ce critère est constant et de plus en plus prégnant dans la jurisprudence du juge administratif et du Conseil constitutionnel, jurisprudence qui en fait, vous le savez, une interprétation de plus en plus restrictive. Ce critère est tellement constant que c'est d'ailleurs celui que le précédent gouvernement aurait dû appliquer dans le redécoupage cantonal rendu nécessaire par l'instauration du conseiller territorial.

Je m'étonne que vous oubliiez cette jurisprudence alors que le Conseil constitutionnel lui-même a eu l'occasion de vous la rappeler dans sa décision du 9 décembre 2010 sur le tableau des effectifs des conseils départementaux, qui a censuré la répartition des conseillers départementaux d'une dizaine de régions au motif que la fixation du nombre de conseillers territoriaux dans les départements concernés méconnaissait le principe d'égalité devant le suffrage.

Au vu des arguments avancés depuis le début de l'examen de ce projet de loi, il me semble que je dois rappeler les termes de l'abondante jurisprudence qui entoure le principe d'égalité, et qui devraient vous convaincre qu'il n'est plus possible que, dans certains départements, un électeur urbain pèse quarante-six fois moins qu'un électeur d'une zone rurale. Dire cela, ce n'est pas mettre en cause la représentation des territoires ruraux. C'est partir – **je le dis notamment à M. Lassalle** – de la réalité et constater cet écart.

Je veux être précis. Tout d'abord, sur le critère démographique, le principe d'égalité devant le suffrage, apprécié dans le périmètre du ressort de l'assemblée délibérante au sein de laquelle siègent les élus, a valeur constitutionnelle, est consacré par le Conseil constitutionnel sur le fondement de l'article 3 de la Constitution – « Le suffrage [...] est toujours universel, égal et secret » – depuis des décisions fondatrices de 1985 et de 1986. Il est également affirmé par le Conseil d'État depuis 1998.

En 1985, le Conseil constitutionnel avait ainsi affirmé que le Congrès de Nouvelle-Calédonie – nous avons d'ailleurs eu un débat à propos de la Nouvelle-Calédonie –, dont le rôle comme organe délibérant ne se limitait pas à la simple administration, devait, pour être représentatif du territoire et de ses habitants dans le respect de l'article 3 de la Constitution, être élu sur des bases essentiellement démographiques. S'il ne s'ensuivait pas que cette représentation devait être nécessairement proportionnelle à la population de chaque région, ni qu'il ne puisse être tenu compte d'autres impératifs d'intérêt général, ces considérations ne pouvaient cependant intervenir – j'y reviendrai – que dans une mesure limitée.

Dès lors, le principe d'égalité devant le suffrage doit constituer la raison d'être d'un redécoupage électoral, puisqu'il est le fondement essentiel de sa constitutionnalité. En application de ce principe, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État ont de façon concordante et constante réaffirmé, après la décision fondatrice de 1985, que tout découpage électoral devait reposer sur des bases essentiellement démographiques. Je suis sûr que nous pouvons nous retrouver sur ce point.

6^e intervention :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Je remercie M. le ministre d'avoir pris le temps, au cours de ses deux dernières interventions, de nous donner toutes ces explications, ce qui me permet, je dois le reconnaître, d'y voir beaucoup plus clair et de comprendre dans quel contexte le Gouvernement évolue. Mais si je vous suis si reconnaissant, monsieur le ministre, d'avoir pris ce temps pour nous répondre, c'est que je ne pensais pas, avant de vous avoir entendu, que les choses étaient aussi graves et que nous étions allés aussi loin depuis 1985. Je ne pensais pas que, pour le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, seule prévalait la représentation démographique, et que nos textes ne faisaient plus référence aux territoires. S'il est un pays pour lequel le territoire est une notion sacrée, qui lui a permis d'être un État, de rassembler des peuples, des nations, c'est bien le nôtre. Je ne pensais pas que, suite à cette cascade de lois depuis trente ans, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État en étaient arrivés là ! Ces lois avaient toutes la même approche : la France était devenue exclusivement urbaine et citadine. Je ne mène pas un combat contre les citadins. Je me sens très bien à Paris et dans toutes les villes chaque fois que je m'y rends. Toutefois, je crois qu'il n'y a pas que la pensée unique, qu'il y a aussi la pensée de ceux qui vivent dans des territoires et qui y ont des responsabilités.

Je pense donc qu'il y a plus urgent, monsieur le ministre, que de voter ce texte. Il convient de le retirer d'urgence, compte tenu des arguments que vous venez vous-même de donner, et de nous

pencher sur la représentativité du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État. C'est là que se situe la grande urgence. Si nous débattons à partir de bases aussi fausses, il n'est pas étonnant que nos lois, depuis trente ans, n'aient eu que des effets pervers.

M. Marc Dolez. C'est le gouvernement des juges !

(...)

M. Jean Lassalle. Il faut redécouper la Chine !

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Manuel Valls, ministre. Nous allons vous envoyer le faire, **monsieur Lassalle**. Bonne chance ! On ne vous verra pas pendant un certain temps. Avec des instruments anciens, cela mettra du temps. Le découpage, monsieur Sauvadet, se fait dans le cadre départemental puisque, forts de ce qui a eu lieu dans le passé, nous ne proposons pas d'égaliser. Moi, je ne confonds pas l'égalité et l'égalitarisme, et mon côté carré ne m'empêche pas d'être rond même si cela ne se voit pas. (*Sourires.*)

S'il n'y a pas de critères, c'est la loi de la jungle. De plus, quoi qu'il arrive, chaque projet départemental sera soumis à l'appréciation du Conseil d'État. Nous lui avons demandé ce qu'il en pensait et c'est lui qui souhaite que nous intégrions les 20 %. Nous sommes logiques et cohérents.

Nous avons donc à la fois une appréciation juridique que nous respectons, forts de la jurisprudence et du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État et, en même temps, nous mettons en œuvre le scrutin binominal au nom des principes que j'ai rappelés.

Nous avons fait le choix du scrutin binominal pour privilégier la parité, ce qui est une différence...

M. François Sauvadet. Ah non ! Ce n'est pas une différence !

M. Manuel Valls, ministre. C'est sur le mode d'application de la parité qu'il y a une différence entre nous, je vous le concède, pour ne pas envenimer notre débat.

D'autres solutions étaient possibles. On pouvait tendre vers la parité, c'est là où nous avons un désaccord, ou instaurer un scrutin proportionnel, avec une liste majoritaire, mais cela rompt totalement de notre point de vue, et peut-être même du vôtre,...

M. François Sauvadet. Non !

M. Manuel Valls, ministre. ...en tout cas de celui de certains,...

M. Lionel Tardy. Oui !

M. Manuel Valls, ministre. ...le lien entre l'élu et l'électeur. Nous préservons ce lien, nous imposons la parité, et nous redécoupons sur ces critères.

C'est vrai que c'est un redécoupage total, qui concerne tous les départements, tous les cantons, et c'est la raison pour laquelle nous inscrivons dans la loi des critères qui l'encadrent car, sans cette

obligation des plus ou moins 20 %, on pourrait redécouper n'importe comment dans chaque département. Nous intégrons en même temps les éléments que j'ai rappelés déjà à plusieurs reprises et qu'on retrouve à la fois dans votre amendement et dans celui de Mme Frédérique Massat.

C'est sur ces bases que nous avons travaillé, précisément pour éviter le charcutage.

M. Lassalle nous a parlé du territoire sacré.

(Plusieurs députés des groupes UMP et UDI. Eh oui !)

M. Manuel Valls, ministre. Mettons-y un peu de laïcité. Je crois aux territoires. Même dans les territoires urbains, il y a une histoire, mais davantage sans doute dans les territoires ruraux, avec une forte spécificité culturelle, géographique, un lien fort avec les habitants.

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Manuel Valls, ministre. Ce que nous proposons vise précisément à concilier ces différents éléments, la parité, le suffrage universel et la représentation des territoires.

C'est grâce à cet équilibre que ce sera un scrutin innovant, mais aussi un progrès majeur, avec une meilleure représentation du territoire, la parité et un équilibre nécessaire dans nos départements.

Je récusé évidemment le mot de charcutage et je conteste l'idée que les territoires ne seront pas représentés. Ils seront représentés dans un canton plus vaste, par deux élus, un homme et une femme ou une femme et un homme. C'est un sacré progrès, monsieur Sauvadet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

(L'amendement n° 629 n'est pas adopté.)

7^e intervention :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Madame la présidente, vous présidez remarquablement...

M. Alain Tourret. Quel charmeur ! *(Sourires.)*

Un député du groupe UMP. Je crois qu'il a un truc à demander !

M. Jean Lassalle. ... et vous tenez compte des minorités.

M. François Sauvadet. Voilà !

M. Jean Lassalle. Je fais observer à M. le ministre, pour qui j'ai beaucoup de respect, non pas parce qu'il est ministre mais parce que c'est une personnalité qui a une carrière remarquable et qui ira très loin, j'en suis certain...

M. François Sauvadet. Il restera tout de même le ministre de la fracture territoriale !

M. Jean Lassalle. ...que si j'ai employé le terme « sacré », je suis aussi un républicain ardent et un laïque qui n'a pas de leçon à recevoir. Si j'essaye de me battre autant sur ce texte, c'est justement parce qu'il est d'essence très républicaine. Pour une fois, on peut parler des territoires d'exception, en l'occurrence des territoires montagnards, sans que je me sente caricaturé. On pourrait faire le décompte du nombre d'heures que l'on passe à évoquer ces territoires. Ce qu'en a dit une de nos collègues ne m'a pas paru très bienvenu.

Mais je ne sais par quel miracle, il y a cinq minutes, alors qu'il y avait treize députés socialistes, radicaux de gauche et verts dans l'hémicycle, ils ont produit trente-six voix.

M. Gérard Darmanin. Ce n'est pas la multiplication des pains, c'est la multiplication des votes !

M. Jean Lassalle. Je ne pense pas que ce soit un miracle, mais un effet d'optique.

M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois. Ça s'appelle la délégation de vote !

Extraits des réactions des Députés présents :

M. François de Mazières. Ce qui est frappant, c'est votre volonté constante de faire table rase. L'histoire nous montre pourtant que la sagesse vient avec les ans. Nous avons derrière nous deux cents ans d'histoire. Il est trop dommage de vous priver de toute cette expérience et de tout ce vécu des cantons, fort bien défendu par mes collègues Sauvadet et **Lassalle** qui ont fait part à plusieurs reprises de leur expérience de terrain.

M. Jacques Lamblin. (...) Le maire d'une commune rurale d'un secteur reculé de ma circonscription me disait il y a quelques jours qu'on ne s'intéresse aux ruraux qu'à l'ouverture de la chasse. Eh bien ! Voilà précisément ce qui attend les territoires ruraux avec la réforme que vous mettez en œuvre, car comme le disait très nettement **Jean Lassalle**, la mort politique d'un territoire précède inéluctablement sa mort économique.

8^e intervention :

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Monsieur le ministre, avec le talent que l'on vous connaît, et la stature d'homme d'État qui est la vôtre, vous n'avez pas besoin de me caricaturer – d'autant que, si je mérite sans doute d'être caricaturé à certains égards, rien ne justifie que je le sois quand je parle de la ruralité. C'est vrai, il m'est arrivé de parler de la France sacrée et éternelle, et au fond pourquoi ne pas en être fiers ? Mais je puis vous assurer que dans mon cœur, il y a aussi la France de la République, la France laïque, et l'école de la République, sans laquelle je ne serais rien – même si je suis finalement peu de chose. De ce point de vue, nous sommes un peu pareils, monsieur le ministre.

M. François Sauvadet. Pareils, mais différents !

M. Jean Lassalle. Vous dites qu'il faut rééquilibrer parce que le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel l'ont dit. Mais pourquoi avons-nous besoin de toujours amplifier ce que je perçois comme une onde mauvaise, une onde de malheur ? Pourquoi ne pouvons-nous pas anticiper, amorcer ce qui devrait être un mouvement de rééquilibrage, permettant de redonner toutes leurs chances à nos territoires, sur lesquels nous pourrions redéployer une population malheureuse ? À certains endroits, nos concitoyens sont empilés jusqu'à ne plus pouvoir respirer, tandis que d'autres secteurs se dessèchent et désespèrent dans la solitude. C'est cela, le grand enjeu ! Je ne sais pas comment le dire, je voudrais trouver les mots dans mon cœur pour exprimer une réalité qui devrait sauter aux yeux de tous.

Au reste, je ne comprends pas que Mme Massat retire son amendement alors que, en tant que présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, elle a été mandatée par tous ses adhérents pour le déposer.

Mme Frédérique Massat. Non !

M. Guillaume Larrivé. Oui ! C'est une trahison !

M. Jean Lassalle. Pour ma part, je voterai cette série d'amendements identiques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI et UMP.*)

M. Guillaume Larrivé. D'ailleurs, nous reprendrons cet amendement !

Mme la présidente. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre, j'ai bien entendu votre ode à la France, mais en même temps que vous faites l'éloge de notre pays, vous le démembrer. Votre engagement est traversé par une véritable fracture : d'une part, vous affirmez que la France doit réconcilier villes et campagnes et se développer harmonieusement ; et dans le même temps vous proposez un texte – que vous défendez avec beaucoup de conviction, je vous en donne acte – qui organise le démembrement de la France. Les mots les plus justes sont ceux de notre collègue **M. Lassalle**, qui a évoqué à ce sujet la mort politique des territoires ruraux. Vous ne ferez croire à personne qu'en organisant ce redécoupage général vous garantirez une juste représentation des territoires.

9^e intervention :

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements identiques, n^{os} 630, 713, 771 et 878.

La parole est à M. Jean Lassalle, pour soutenir l'amendement n° 630.

M. Jean Lassalle. Un département de montagne caractérisé par une faible densité démographique, des handicaps naturels importants, une superficie très étendue doit pouvoir bénéficier d'exceptions dans la future délimitation des cantons, en application de l'article 8 de la loi relative au développement et à la protection de la montagne qui précise que « Les dispositions de portée générale sont adaptées, en tant que de besoin, à la spécificité de la montagne. »

Je l'ai déjà dit ce matin, le ministre a du talent et le rapporteur de la constance. Il est dommage que ces deux hommes mettent leur très grand talent au service d'une cause qui va modifier si brutalement notre pays.

Monsieur le président, je n'ai jamais été ministre et je ne le serai jamais. Mais au vu de ce qu'il faut faire pour être ministre, je ne le regrette pas car nous sommes là en train de changer profondément la nature de notre pays.

10^e intervention :

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques, n^{os} 627, 676 et 762.

La parole est à M. Jean Lassalle, pour soutenir l'amendement n° 627.

M. Jean Lassalle. Je ne me fais pas d'illusion sur le sort qui sera réservé à cet amendement.

Monsieur le ministre, vous avez donné des assurances à l'ANEM, mais vous ne pourrez pas aller beaucoup plus loin que ce pourcentage de 20 %. Je ne vous savais pas corseté à ce point. Que devront dire les quatre ou cinq ministres que nous accueillons habituellement au congrès de l'ANEM ? Que c'est la faute au conseil d'État, au Conseil constitutionnel ? Une fois de plus, ce ne sera pas la faute des élus.

Je suis inquiet de voir le peu de pouvoirs que nous avons. Il s'agit finalement ici d'organiser – j'aurais plutôt tendance à dire de désorganiser – la France. Nous pouvons seulement jouer sur les quelques espaces que daignent encore nous laisser le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel. Si c'est ce que nous avons à dire au prochain conseil de l'ANEM, je crains que ce soit un peu juste. D'ailleurs, combien de temps l'ANEM survivra à une telle réforme ? Je ne le sais pas.

M. François Sauvadet. Très bien !

Réponse du Rapporteur et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

M. Pascal Popelin, rapporteur. Pour la bonne information de l'Assemblée, je me dois de rappeler que la commission n'a pas adopté ces amendements. Toutefois, je ne crois pas annoncer un scoop ni me substituer au ministre en disant que cette disposition permettra une évolution. Cela permettra à **M. Lassalle** de voir qu'il n'avait pas forcément à être sans illusion sur cette affaire puisqu'il y a de fortes chances pour que ses ambitions et ses intentions soient satisfaites ce qui lui redonnera, je l'espère, des illusions pour la suite de notre débat. *(Sourires.)*

M. Lionel Tardy. Cette disposition n'a aucune portée juridique !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Manuel Valls, ministre. Si, monsieur Tardy, car elle est suffisamment précise. Sa portée juridique sera renforcée par l'excellente intervention de **M. Lassalle**.

M. François Sauvadet. N'en faites pas trop, monsieur le ministre !

M. Manuel Valls, ministre. C'est incroyable ! Vous faites l'opposition, la majorité, le Gouvernement, l'ancien gouvernement, la présidence ! Vous êtes en pleine forme, monsieur Sauvadet ! Que je sache, vous n'êtes pas un élu de montagne.

M. François Sauvadet. Je suis élu du Morvan !

M. Manuel Valls, ministre. Vous savez quel est l'attachement des députés de la majorité au Morvan !

En tout cas, je pense que l'amendement de Mme Massat, relayé par beaucoup d'entre vous, notamment **M. Lassalle**, montre que le Gouvernement a entendu le message. Cela nous permet de bien préparer, dans la loi, les conditions du découpage et les évolutions que le Conseil d'État pourrait être amené à apporter lors de l'examen de chaque décret qui concernera chaque département.

Madame Massat, le Gouvernement est donc favorable à cet amendement et il vous remercie pour votre implication et vos capacités à nous convaincre.

11^e intervention

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Je suis sensible aux propos de M. le ministre parce qu'il n'arrive pas si souvent qu'on me reconnaisse quelque qualité. Mais cela ne me monte pas à la tête pour autant ; selon un vieux dicton de chez nous, « montagnard doit rester sans hommages ni servitudes » – même si je le traduis mal, c'est en tout cas ce qu'il signifie.

Ceci étant dit, cela ne fait pas de mal, de temps en temps, de s'entendre reconnaître quelque mérite.

Nous nous inscrivons dans la continuité de trente ans de réforme. M. le ministre a très bien rappelé ce matin comment tout ceci avait commencé en 1986 et 1987, et les étapes qui se sont succédé depuis. Mais notre pays s'est-il vraiment porté mieux de cette réforme ? A-t-on pu freiner, d'une manière ou d'une autre, l'explosion des banlieues et l'exode rural, qui touchent une portion très importante de notre territoire ? Non ! Et ce n'est malheureusement pas cette loi qui va nous permettre de le faire.

Comme je le disais tout à l'heure, une loi ne doit pas seulement tirer des enseignements du passé : il ne sert à rien de passer son temps à critiquer ce qui a été fait par le passé, de dire qu'on va faire autre chose, et de faire encore un peu plus mal. Ce n'est pas la bonne méthode ; il faudrait plutôt anticiper et imaginer ce que doit être une France à nouveau équilibrée, et réconciliée avec elle-même.

Quelqu'un disait ce matin que je défendais excessivement les territoires ruraux. J'ai fait le décompte : pendant la dernière campagne électorale, j'ai été plus souvent invité dans les banlieues que dans les campagnes, ce qui veut dire que, même avec mon accent et mes propos mal ajustés, je peux me faire entendre des banlieues...

M. Manuel Valls, ministre. Mais bien sûr.

M. Jean Lassalle. ...et des banlieusards, que je connais parfaitement. Je souhaite simplement qu'ils puissent retrouver le sourire, être un peu moins étouffés, et qu'ils votent de nouveau, parce que c'est cela, le problème.

Laissons voter les citoyens de nos territoires, qui votent régulièrement à 70 ou 80 %, parce qu'ils sont devant des enjeux qu'ils comprennent, des enjeux qui réunissent, depuis la Révolution, et même auparavant, les hommes et les territoires.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer, même si je ne me fais aucune illusion sur l'avenir de cette loi.

Extraits des réactions des Députés présents :

M. Jacques Lamblin. Monsieur le président Sauvadet nous a alertés à de nombreuses reprises sur les graves conséquences qu'aura ce texte, que nous constaterons bientôt. La question qui se pose aujourd'hui, c'est celle de la conciliation entre la nécessaire mise en œuvre de la parité et le respect de l'égalité des territoires.

Comme **Jean Lassalle**, nous sommes sans illusion : nous savons bien que vous n'allez pas bouger aujourd'hui, mais nous espérons qu'après un passage au Sénat, si cette loi revient devant nous, vous

finirez par évoluer sur la question des 20 %. En effet, la seule façon de faire respecter les territoires, c'est d'introduire plus de souplesse dans ce texte de loi et de donner davantage de libertés à ceux qui s'occuperont du découpage.

12^e intervention :

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article.

M. Jean Lassalle. Je pensais que pourrions peut-être sortir un peu du débat juridique, qui est vraiment très encadré par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel. J'essaierai donc de revenir à une approche politique, plus large, qui fasse honneur à la représentation nationale.

Nous sommes tous impliqués dans tout ce que nous avons pu rater, car nous n'avons pas réussi grand-chose au cours des trente dernières années ! Le moment est peut-être venu de réhabiliter un certain nombre de territoires qui se sentent abandonnés. Je sais que vous avez tous des territoires comme cela dans vos circonscriptions. Pendant les campagnes électorales, on essaie de trouver les mots – et encore, seulement à l'intention des électeurs qui viennent nous voir et font l'effort de nous dire bonjour bien qu'ils ne croient plus guère en nous.

Avec une telle réforme, je pensais que nous essaierions de nous engager dans une nouvelle direction. Or, à mesure que défilent les articles, je me rends compte que, malheureusement, il n'en est rien. Nous allons vers une France qui ne se ressemble pas, vers une France que l'on ne retrouve pas dans son histoire, vers une France uniforme alors qu'elle ne l'a jamais été,...

M. Yves Censi. Bravo !

M. Jean Lassalle. ...vers une France qui n'aura plus la cohérence dont elle a tant besoin, ni la fantaisie de ses territoires et de ses provinces qui seront progressivement réduits à néant. Je le regrette très sincèrement.

Je regrette que, malgré le talent de notre ministre actuel qui sera certainement élu un jour Président de la République (*Rires sur divers bancs*) – je le pense ! –,...

M. Lionel Tardy. Monsieur le ministre, vous êtes monté en grade aujourd'hui ! (*Sourires.*)

M. Jean Lassalle. ...nous n'avons pas eu la clairvoyance d'ouvrir un nouveau chemin à la France de l'égalité des chances, pour tous et quels que soient les territoires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

(*L'amendement n° 978, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

(*L'article 6 est adopté.*)

13^e intervention :

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Monsieur le ministre, je suis en train de me rendre compte que vous êtes en train d'instituer un député *bis*, peut-être même deux députés *bis*, à l'intérieur d'une circonscription. Voire quatre !

Je me demande comment nous allons gérer cela.

M. Yves Censi. Écoutez le chantre des territoires !

M. Jean Lassalle. Imaginez le député de l'Assemblée nationale avec autour de lui des conseillers généraux et leurs 40 000 électeurs. Il ne faudra pas attendre longtemps pour que l'un d'entre eux pense à monter à l'étage supérieur.

M. Marc Dolez. C'est sûr !

M. Jean Lassalle. Au lieu d'y trouver avantage, on récoltera des polémiques locales et des guérillas incessantes qui n'apporteront rien.

Il aurait fallu, monsieur le ministre, des politiques de substitution. Naguère, mon groupe s'était permis d'en proposer une : agrandir les régions et laisser les départements en l'état. Il y a en effet un tel lien entre les départements, les communes, les cantons, les intercommunalités que l'on ne voit pas très bien par quoi les remplacer. Cela résidait sur le fait que les cantons devaient être élus au suffrage universel. Il n'y a pas si longtemps, du temps où le conseiller général de nos cantons, aujourd'hui décrié, était comparé au Président de la République du fait de son mode d'élection, le suffrage uninominal à deux tours. Ce n'est que depuis qu'on lui a adjoint un suppléant que cela a un peu changé.

Pour aller au bout de ma démonstration, je pense qu'il aurait été relativement simple de corriger ce scrutin en tenant compte des populations des villes et des banlieues. Pourquoi, dans ce cadre, ne pas imaginer un scrutin à la proportionnelle et laisser la représentation territoriale telle qu'elle est dans notre pays ?

14^e intervention

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Les articles défilent, et le dernier vient de montrer son inutilité. Alors que nous en avons tant besoin pour le relayer au niveau des médias et de l'opinion, quand l'Assemblée nationale organisera-t-elle enfin un débat sur l'état profond de nos territoires ?

J'ai eu souvent l'occasion de le dire : les villes ne vont pas très bien dans notre pays ; les banlieues se délittent, brûlent ; les campagnes sont les grandes oubliées. Je ne sais pas si c'est dans le troisième volet de la loi de décentralisation que l'on abordera ce thème, mais une chose est certaine, ce n'est pas ce projet qui changera les choses dans le bon sens, bien au contraire. Je suis, ce soir, très pessimiste pour l'avenir de nos territoires.

15^e intervention

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Permettez-moi d'abord, monsieur le président, de vous remercier de m'avoir autant permis de m'exprimer.

Monsieur le ministre, chers collègues, ce sera certainement ma dernière intervention ce soir, le vol pour Pau demain matin ayant été supprimé – ce qui montre d'ailleurs, avec ces huit cents kilomètres qui nous séparent de Paris, que tous les territoires ne sont pas à égalité !

Je n'aurais jamais imaginé, lorsque j'ai été élu dans mon canton, que je serai le dernier conseiller général de ce canton-là, qui a quand même été celui de Louis Barthou, lequel n'est pas un personnage quelconque de l'histoire de France – les élections cantonales étaient d'ailleurs les élections locales auxquelles il était le plus attaché.

J'ai suivi avec attention ces débats. Je reconnais, encore une fois, un talent exceptionnel à M. le ministre. J'ai découvert celui de M. le rapporteur, que je ne connaissais pas sous cet angle : il est brillant. Malgré tout cela, je n'ai pas été convaincu. J'aurais préféré qu'ils jouassent un rôle différent tous les deux, plus conforme à ce que le parti socialiste avait promis lors des dernières campagnes électorales.

M. Guy Geoffroy. Il ne faut jamais écouter les promesses du parti socialiste, et encore moins y croire !

M. Jean Lassalle. Je n'étais pas favorable, moi non plus, au conseiller territorial, et je n'ai pas soutenu le projet de loi. La droite, qui l'avait proposé, a d'ailleurs subi de ce fait un terrible camouflet avec la perte du Sénat.

Quant à vous, je n'ose imaginer ce qui vous arrivera après que cette réforme aura été adoptée ! La colère sera très grande dans les territoires, que vous le vouliez ou non ! (« *Très bien !* » sur les bancs des groupes UMP et UDI.)

Les citoyens ont cru à ce que vous disiez ; ils ont cru que vous redonneriez effectivement une chance à ces territoires oubliés. Or ces territoires continueront à être oubliés, car les règles imposées par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État – qui, semble-t-il, sont devenus les grands patrons de la France – vous empêcheront de faire varier significativement la taille des cantons. Nous sommes des oubliés, parmi les herbes folles de l'oubli. Je me sens, ce soir, un peu humilié.

M. François Sauvadet. Bravo, monsieur **Lassalle** !

16^e intervention :

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Je voudrais tout de même donner le sentiment d'y croire encore un tout petit peu. Je crois sincèrement que vous avez remporté la partie, monsieur le ministre ! Il reste certainement encore quelques heures de débat, mais on voit de quel côté souffle le vent.

Je veux quand même espérer que cette loi n'ira pas à son terme. Il y a encore les navettes avec le Sénat. Peut-être un jour ne serez-vous pas en forme ? Peut-être même réfléchirez-vous, monsieur Valls, à ma prédiction, à savoir que vous serez l'un des prochains présidents de la République française ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) À ce titre, peut-être renoncerez-vous à abîmer notre pays, comme vous le faites avec ce texte !

Je pars donc avec quelque espoir. Je me dis que nous ne sommes pas arrivés au bout du bout de la mise au point de ces nouveaux cantons avec ces deux conseillers généraux, un homme et une femme. Je souhaite de tout cœur que, dans les futurs textes, on parle de nouveau de l'avenir des territoires ruraux, qu'on leur donne une nouvelle confiance et que le préfet ait l'ardente obligation de les réactiver au nom de la nation réunie.

Monsieur le ministre, j'espère que la Vallée d'Aspe, qui s'administrait librement dès l'an 1020 par les fors de Navarre, aura encore pour quelque temps un représentant au conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

M. Gérard Darmanin. Bravo !

17^e intervention :

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle, inscrit sur l'article 12.

M. Jean Lassalle. J'ai eu l'occasion de faire à diverses reprises le tour de France pour des campagnes présidentielles et législatives dans des cantons qui souvent se ressemblent et qui vont se retrouver demain sans conseillers généraux.

Je voudrais à cet égard vous faire part des problématiques auxquelles on pourrait s'attendre dans mon canton si M. le ministre ne pouvait respecter l'engagement qu'il a laissé entrevoir pour la vallée d'Aspe.

La première problématique a trait à une usine connue dans le monde entier, l'usine Toyal, que la plaine veut à tout prix arracher à ma vallée : l'entreprise Total, qui n'a pas reconverti le site de Lacq, veut en effet l'enlever.

La deuxième problématique tient au fait qu'après l'inauguration du tunnel du Somport, l'un des plus longs du monde, cinquante kilomètres de routes nationales n'ont pas été réalisées ce qui fait qu'aujourd'hui les poids lourds doivent emprunter des déviations très dangereuses.

La troisième problématique porte sur la ligne de chemin de fer Pau-Canfranc, que M. le président du conseil régional Alain Rousset essaie d'ouvrir de toutes ses forces depuis quinze ans sans y arriver pour l'instant.

M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois. Cela n'a pas grand-chose à voir avec l'article !

M. Jean Lassalle. Certes, mais imaginez ce que cela donnera quand il n'y aura pas de conseiller général sur ce territoire, sachant qu'en plus nous n'avons pas bien sûr échappé au parc national, qui recouvre l'ensemble de la vallée.

Comment voulez-vous qu'un territoire comme celui-ci, pétri d'histoire, puisse avoir une quelconque chance, quel que soit le nombre de ses habitants, de se faire entendre à l'avenir s'il n'y a plus de conseiller général ? Et de tels exemples, j'aurais pu vous en trouver dans toute la France.

Résultat des scrutins

M. le président. Je mets d'abord aux voix le projet de loi ordinaire.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants 545

Nombre de suffrages exprimés 513

Majorité absolue 257

Pour l'adoption 272

contre 241

(Le projet de loi est adopté.)

(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Huées sur les bancs des groupes UMP et UDI.)

M. le président. Je mets ensuite aux voix le projet de loi organique.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants 530

Nombre de suffrages exprimés 508

Majorité absolue 255

Pour l'adoption 273

contre 235